

NOTE 1. VOCATION DU GROUPE AL MADA

AL MADA est un fonds d'investissement panafricain, prenant des participations dans des projets innovants et structurants au Maroc et dans le reste du continent africain.

NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Au cours de l'exercice 2018, le groupe AL MADA a connu les principaux événements suivants :

- Changement de dénomination sociale :

L'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2018 a décidé du changement de dénomination sociale de SNI en AL MADA.

- Réduction du capital de la société OGM :

OGM a procédé à une réduction de son capital par diminution de la valeur nominale, cette opération s'est traduite par un remboursement de capital de 410 MMAD à AL MADA.

- Augmentations de capital :

- Souscription à l'augmentation de capital de Sorned via le versement de 138 MMAD suite à l'appel de la première partie.

- Augmentation de capital chez Attijariwafa Bank en numéraire avec surpression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés. Cette opération a eu comme impact la baisse du taux de détention d'Al Mada dans le capital d'Attijariwafa Bank passant de 47,9% à 46,4% générant un produit de dilution de MMAD 506.

- Souscription à l'augmentation de capital de Nareva pour 900 MMAD.

- Variations de périmètre au niveau du groupe Managem :

- L'acquisition par Managold du reste des actions Mimco s'est traduite par la hausse du taux d'intérêt d'Al Mada dans Mimco de 9% et dans sa filiale Manub de 7%.

- Managem a procédé à une augmentation de capital chez CMG de 300 MMAD entraînant une augmentation du taux d'intérêt d'Al Mada dans CMG de 8% et dans sa filiale AGM de 4%.

- Prise de participation complémentaire par Managold de 30% dans Manacet, lui permettant de contrôler la société SMM auparavant mise en équivalence.

NOTE 3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**3.1. Référentiel comptable**

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément aux dispositions de l'article III, paragraphe 2.7 de la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (GDVM) version janvier 2012 entrée en vigueur le 1^{er} avril 2012, les états financiers consolidés du Groupe AL MADA sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2018 et telles que publiées à cette même date. Ces normes sont disponibles sur le site internet de l'Union Européenne à l'adresse :

https://ec.europa.eu/commission/index_fr

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

3.2. Nouvelles normes et interprétations**- Normes ou amendements applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 et adoptés par l'UE.**

- IFRS 15 : Produits provenant des contrats avec les clients

- IFRS 9 : Instruments financiers

- Amendements à IAS 40 : Transferts d'immeubles de placement

- Amendements à IFRS 4 sur les contrats d'assurance : Appliquer la norme IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4

- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014- 2016

- IFRIC 22 : Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée.

- Textes appliqués par anticipation en 2018

Aucun.

- Textes non appliqués par anticipation en 2018

- IFRS 16 : Contrats de location

- Modifications d'IFRS 9 – Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative ;

- IFRIC 23 : Incertitude relative aux traitements fiscaux

- Textes non encore adoptés par l'Union Européenne (non applicables par anticipation)

- IFRS 14 : Comptes de report réglementaires

- IFRS 17 : Contrats d'assurance

3.3 Impacts liés à la première application des nouvelles normes IFRS 15 et IFRS 9**3.3.1 Norme IFRS 15**

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation du revenu qui remplace les dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 11 et IAS 18 et applicable au 1^{er} janvier 2018.

AL MADA applique la norme depuis le 1^{er} janvier 2018 en optant pour la méthode de transition rétrospective sans ajustement des comparatifs. L'impact de l'application de la norme IFRS 15 n'est pas significatif en date de transition sur la reconnaissance du chiffre d'affaires d'AL MADA. L'application d'IFRS 15 n'a pas d'effet sur les flux de trésorerie d'exploitation, d'investissement, de financements du tableau de flux de trésorerie consolidés.

3.3.2 Norme IFRS 9

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme qui remplace la plupart des dispositions existantes en IFRS sur les instruments financiers (IAS 39) et applicable de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2018. AL MADA applique les dispositions de la norme sur le classement, l'évaluation et la dépréciation des instruments financiers depuis le 1^{er} janvier 2018 de manière rétrospective sans ajustement des comparatifs.

La norme IFRS 9 modifie notamment :

- Les catégories comptables d'actifs et passifs financiers.

Compte tenu de la nature des transactions d'AL MADA, l'impact concerne essentiellement les actifs financiers évalués à la juste valeur (classés en actifs disponibles à la vente – AFS – sous IAS 39), qui sont désormais comptabilisés soit par le résultat soit par les autres éléments du résultat global - OCI - (non recyclables).

Le choix a été donné aux différentes entités de classer leurs actifs financiers en fonction de leurs stratégies de gestion. L'impact n'est pas significatif en date de transition.

- La reconnaissance du risque de crédit relatif aux actifs financiers en se fondant sur l'approche des pertes attendues versus celle des pertes encourues : ceci se traduit notamment par la comptabilisation de dépréciations des créances clients non échues.

Compte tenu des activités du Groupe, cette disposition n'a pas d'impact significatif, sauf pour le groupe AWB (-4 MMAD en Part du Groupe AWB soit -1,9 MMAD en capitaux Part du Groupe AL MADA).

Hormis AWB, l'impact le plus significatif remonté est celui de Managem : 35 MMAD (en capitaux propres).

Par ailleurs, Wafa Assurance a appliqué l'exemption offerte aux compagnies d'assurances de ne pas appliquer la norme IFRS 9 en attendant l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17 (Contrats d'assurances).

NOTE 4. PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES

En millions de MAD	
VALEUR DES TITRES AU 1^{er} JANVIER 2017	41 155,8
Juste valeur des titres des sociétés cotées (cours de bourse)	65 502,4
Sonasis	244,1
Attijariwafa bank	40 239,9
Lafarge Holcim Maroc	19 866,3
Wafa assurance	6 452,1
Part du groupe dans les résultats de l'exercice	4 034,4
Distribution de dividendes	(2 774,8)
Variation de périmètre	179,2
Variation nette juste valeur sur instruments financiers	199,7
Ecart actuariels	0,6
Ecart de conversion	(4,0)
Autres variations	(2 499,5)
VALEUR DES TITRES AU 31 DÉCEMBRE 2017	40 309,5
Juste valeur des titres des sociétés cotées (cours de bourse)	69 473,9
Sonasis	443,3
Attijariwafa bank	47 151,6
Lafarge Holcim Maroc	15 004,6
Wafa assurance	6 868,4
Part du groupe dans les résultats de l'exercice	4 321,8
Distribution de dividendes	(2 438,5)
Variation de capital	510,2
Variation de périmètre	804,1
Changement de méthode impact IFRS9	(1 951,8)
Variation nette juste valeur sur instruments financiers	(189,2)
Ecart actuariels	(12,8)
Ecart de conversion	(82,2)
Autres variations	(67,0)
VALEUR DES TITRES AU 31 DÉCEMBRE 2018	41 205,1
Juste valeur des titres des sociétés cotées (cours de bourse)	63 538,0
Sonasis	293,4
Attijariwafa bank	44 137,2
Lafarge Holcim Maroc	13 531,2
Wafa assurance	5 550,2

L'impact de changement de méthode suite à la mise en place de IFRS 9 chez Attijariwafa Bank est de -1951,8 MMAD.

Les variations de capital concernent les augmentations au niveau de Safiec (816,1 MMAD) et WHA (110 MMAD) et la réduction au niveau de OGM (-409,8 MMAD).

Les variations de périmètre concernent essentiellement l'impact de la dilution suite à l'augmentation de capital chez Attijariwafa Bank (+505,8 MMAD) et de la relution suite à l'augmentation de capital chez SOMED (+138,0 MMAD).

La variation nette de juste valeur sur instruments financiers concerne essentiellement les titres non consolidés détenus par Attijariwafa Bank pour -76,4 MMAD et par Wafa assurance pour -111,8 MMAD.

RÉSUMÉ DU RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Al Mada et de ses filiales (Groupe Al Mada), comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2018, le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 65.459,2 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 4.897,6.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2018, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Casablanca, le 28 mars 2019

Les auditeurs indépendants